

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION PUBLIQUE PAR APPEL DE COMMENTAIRES RELATIVEMENT À UN PROJET DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Avis public est par les présentes donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 22 avril 2020, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté un projet de règlement visant à modifier son schéma d'aménagement et de développement aux fins d'autoriser la réalisation d'ouvrages de protection contre les inondations au centre-ville de Saint-Raymond dans le cadre d'une dérogation à une norme intégrée au document complémentaire.
2. La commission de l'aménagement et du développement du territoire effectuera une consultation publique sous forme d'appel de commentaires relativement à ce projet de règlement. Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle de consultation publique conformément à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, daté du 20 mars 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la Covid-19. Cette consultation écrite se tiendra du **20 mai au 5 juin 2020**.
3. Une copie du projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement est disponible pour consultation sur le site Internet de la MRC de Portneuf, à l'adresse suivante : [www.portneuf.ca](http://www.portneuf.ca), sous l'item « La MRC / Règlements et politiques / Projets de règlements ».
4. Les personnes et les organismes qui désirent soumettre des représentations écrites à la MRC de Portneuf peuvent le faire **avant 16 h, le 5 juin 2020**, par la poste à l'adresse suivante : 185, route 138, Cap-Santé (Québec) G0A 1L0 ou par courrier électronique à [portneuf@mrc-portneuf.qc.ca](mailto:portneuf@mrc-portneuf.qc.ca).

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 13 MAI 2020.



Josée Frenette, B.A.A., OMA  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière